



Le Conseil Municipal Junior

Présentation :

« Devenir un(e) Conseiller(e) Municipal(e) Junior »

- 2018 -



Le Conseil Municipal Junior

Un engagement de l'équipe municipale :

« Initier un conseil municipal des jeunes pour associer la jeune génération aux décisions communales et la sensibiliser au bien commun »




Le Conseil Municipal Junior

La commune a donc son Conseil Municipal Junior depuis fin 2014

Il réunit pour **2 ans** une **dizaine de jeunes Morassiens** de **CE2, CMI et CM2**

(école publique communale et écoles privées voisines confondues)



Le Conseil Municipal Junior

Cette instance développe :

- **l'esprit civique** de nos jeunes concitoyens
- tout en leur offrant l'opportunité d'**agir** et de **conduire des projets** collectifs



Le Conseil Municipal Junior

Les jeunes élus sont accompagnés dans leur mission d'une commission issue du Conseil Municipal adulte :

Hélène OLLER COLOMBO,
Danièle CONJARD,
Mickaël DURAND
Aurélien FERLAY.



Le Conseil Municipal Junior

Prochaines élections du CMJ :

Samedi 29 septembre
de 10h à 11h30

Salle des Mariages de la Mairie



Le Conseil Municipal Junior

Pour voter « **comme les grands** » chaque enfant recevra à la rentrée :

- sa **carte d'électeur**
- une **déclaration** à retourner (pour les candidats)



Le Conseil Municipal Junior

« **Comme un grand** » chaque enfant :

- présentera sa carte,
- prendra un **bulletin** et une **enveloppe**
- passera par **l'isoloir**
- avant de glisser son vote dans **l'urne**



Le Conseil Municipal Junior

Pour être candidat, un enfant doit :

- **présenter sa candidature** avant le 26 septembre
- expliquer pourquoi il souhaite s'engager et s'il souhaite faire des **propositions** (quelques lignes affichées en mairie)

Sa déclaration doit être signée



Le Conseil Municipal Junior

Ses parents doivent :

- **accepter sa candidature**
- retourner en mairie la déclaration de leur enfant
- compléter la « **partie réservée** » aux parents



Le Conseil Municipal Junior

Les parents des candidats élus s'engagent :

- à ce que leur enfant participe **assidûment** aux réunions et manifestations organisées par la commune (mandat de 2 ans environ)



Le Conseil Municipal Junior

Les parents des candidats élus autorisent :

- la prise de photographies
- les déplacements dans la commune encadrés par des adultes



Le Conseil Municipal Junior

Les parents des candidats élus fournissent :

- leur numéro de téléphone
 - leur adresse électronique
- pour un contact aisé avec la mairie



Le Conseil Municipal Junior

Les « réunions » du CMJ :

- en principe le **samedi matin** **une fois par mois en moyenne** (en fonction des périodes de vacances)
- de 10h à 12h, avec une partie en **mairie** et une partie possible sur le **terrain** (*visite sur la commune, association, patrimoine...*)



Le Conseil Municipal Junior

Les « réunions » du CMJ :

- peuvent aborder **tous les sujets communaux** qui intéresseront les enfants (et pas seulement l'école !)
- les enfants pourront constituer des groupes, **commissions** selon leurs projets



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- participeront aux « **moments forts** » de la vie communale : Vœux à la population, événements, commémorations...
- pourront rencontrer d'autres CMJ, organiseront éventuellement des **sorties**, visites...



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- représenteront les autres enfants et feront « **remonter** » leurs réflexions aux adultes
- inciteront leurs copains à **respecter le cadre de vie** en expliquant leur rôle et le fonctionnement de la commune



Le Conseil Municipal Junior

Les élus du CMJ :

- pourront sensibiliser la population sur les sujets qui les touchent et conduire des **actions citoyennes**
- disposeront d'un **espace d'expression** dans le bulletin municipal



Le Conseil Municipal Junior

Pour bien démarrer leur mandat les élus du CMJ :

- se verront remettre un « livret » sur la vie communale



- un abonnement à la revue « Petit Gibus » (spéciale CMEnfants)



Le Conseil Municipal Junior

Ainsi qu'une écharpe !



Le Conseil Municipal Junior

MERCI

de votre attention

D'autres questions ?

Contactez la mairie au 04 75 31 94 71